COMMUNE DE MASSAGUEL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le vingt mars à vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents: Mmes Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Catherine SEVERAC, Mme Laure GLEIZES, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, René ALBERT, Benjamin GARDIN,

Absent : M Sébastien GIRARD,

Excusé:

Secrétaire : Benjamin GARDIN,

1) Présentation études énergétique (Parc régional du Haut Languedoc)

M Guillaume COURTY et Mme Charlène BONNET du Parc régional du Haut Languedoc sont venus présenter le projet concernant les économies d'énergie.

La 1^{ère} partie « Analyse des dépenses communales » est présentée par Mme Bonnet.

Le coût moyen de l'énergie (hors carburants) est de 22 320€/an, soit 58€/an/habitants. La répartition des dépenses pour 2015 est la suivante :

- 48% Gaz
- 27% électricité éclairage public
- 18% électricité
- 7% fioul

Les 18% d'électricité se répartissent de la façon suivante :

- 48% salle des sports
- 26% mairie / école
- 15% agence postale
- 4% église
- 3% atelier municipal
- 2% horloge église

Les deux postes principaux de dépenses sont la salle des sports et la mairie + école

La dépense représente 68% de la facture énergétique pour 2015 (16 815€ sur 24 719€)

Conclusion : Un gisement d'économie important peut-être envisagé sur le choix de l'énergie du site et sur la rénovation thermique de la salle des sports.

La 2^{ème} partie concernant les pistes d'améliorations énergétiques est présentée par M Courty.

Afin de diminuer les coûts il faut procéder par différentes étapes qui sont :

- 1. Etat de lieux
- 2. Opportunité
- 3. Faisabilité
- 4. Mise en œuvre
- 5. Suivi

Un travail prioritaire est porté sur la salle des sports, la mairie et l'école ou une économie importante peut être réalisée par la mise en place d'une chaudière à bois (coût des travaux estimé à 200 000€). En parallèle et afin d'optimiser la capacité de la chaudière, des travaux d'isolation sont à prévoir, notamment à la salle des sports : une économie moyenne de 12 843 €/an peut être envisagée. Afin de réaliser ces travaux couteux Mr. Courty signale que le département subventionne à hauteur de 40% l'achat de la chaudière à bois et que le projet total peut être subventionné à hauteur de 65%.

Mr. Courty conseille au conseil municipal de Massaguel de faire réaliser une étude plus approfondie afin de déterminer la meilleure solution pour la Commune. Le conseil municipal est favorable à la proposition, les dépenses de ces analyses seront prévues au budget 2017.

2) Vote compte administratif de la commune

Monsieur le Maire explique les différentes sections du compte administratif. Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune. Le résultat de l'exercice se décompose comme suit :

Dépenses fonctionnement : 223 552.17€
Recettes fonctionnements : 244 634.83€
Dépenses d'investissement : 127 062.38€
Recettes d'investissement : 46 860.69€

3) Vote compte administratif eau et assainissement

Monsieur le Maire explique les différentes sections du compte administratif eau et assainissement.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de l'eau et assainissement. Le résultat de l'exercice se décompose comme suit :

Dépenses fonctionnement : 79 690.87€
Recettes fonctionnements : 72 778.48€
Dépenses d'investissement : 30 419.05€
Recettes d'investissement : 60 053.26€

4) Vote compte de gestion

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de la Commune et du service de l'Eau et Assainissement. Il précise que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs de la Commune et du service de l'Eau et Assainissement

Aucune remarque ni observation ne sont formulées, pour ces comptes de gestion établis par le Percepteur de Dourgne, Trésorier de la Commune. Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

5) Vote des subventions

Le montant des subventions proposé sont les suivants :

NOMS	2016	2017
Société de Pêche		50
Association « Béal »		50
Tendre oreille	120	120
ADAR	60	60
Sté de chasse	60	60
St Vincent de Paul	60	60
Maison de retraite « Les	65	65
Arcades »		
Les Ecureuils de Massaguel	1000	1000
Amis des Arcades	122	122
Amicale bouliste Montagne	100	100
Noire		
Génération mouvement	200	200
Amicale des sapeurs-pompiers	92	92
La Pouzaque	30	30
Caissa Clara	200	200
FNACA	50	50
CMVB	1000	1000
Subvention Rallye	200	200
Coopérative scolaire	1090	1000
Randuro du sanglier VTT	0	100
TOTAL	4449	4559

6) Préparation budget 2017

Les dépenses et recettes de fonctionnement seront réajustées en fonction des mandats et titres émis au compte administratif 2016. Pour les investissements, il est décidé de conserver les opérations suivantes :

OP 206 : local rangement

Reste à réaliser	Montant voté en	subventions	Financement
2016 en recette	2017		communal
22 000	0		

• OP 207 : travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux

Reste à réaliser 2016 en recette	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
12 000	0		

• OP 213 : Illuminations 2017

Reste à réaliser 2016	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
0	4000	1 690	1810

• OP 214 : travaux forestier

Reste à réaliser 2016 Dépense	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
3 000	1500	0	4 500

• OP 215 : Mise aux normes handicapées

Reste à réaliser 2016 en recette	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
9 420	0	0	0

Nouvelles opérations à prévoir pour 2017

• OP 216 : Isolation et chauffage bâtiment

Reste à réaliser 2016	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
	87 200	55 000	32 200

• OP 217 : Rénovation ancienne douche

Reste à réaliser 2016	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
	20 000	10 000	10 000

• OP 218 : Isolation et coupe-feu salle de sport

Reste à réaliser 2016	Montant voté en 2017	subventions	Financement communal
	20 000	10 000	10 000

7) Délibération SDET

Lors du conseil municipal du 05 janvier 2017, il a été décidé de transférer au SDET, la compétence « éclairage public » selon l'option 1, conformément à l'article 4-2-4 des statuts du SDET.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide

- de transférer la compétence à compter du 03 avril 2017.
- décide d'inscrire annuellement les dépenses correspondantes au budget municipal.

8) RPQS eau 2016

Monsieur le maire explique au conseil que chaque année il y a lieu de prendre une délibération concernant le rapport sur le prix et sur la qualité du service d'eau potable. Ce rapport est établi en fonction de diverses données remplies sur le site de l'agence de l'eau. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité et adopte le rapport en totalité.

9) RPQS assainissement 2016

Monsieur le maire explique au conseil que chaque année il y a lieu de prendre une délibération concernant le rapport le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est établi en fonction de diverses données remplies sur le site de l'agence de l'eau. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité et adopte le rapport en totalité

1) Emploi de la poste

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu en date du 1^{er} février 2017, la lettre de démission de Mme Michot Florence, agent de la poste. Le préavis étant de deux mois, Mme Michot terminera au 31 mars 2017. Un avenant au contrat de Mme Patricia Azémar actuellement en poste pour le samedi matin et les remplacements, sera effectué afin d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires.

12) Questions diverses

Compte rendu conseil d'école du 09/03/2017 :

Effectifs au 20/02/2017 : 32 enfants (1 inscription à la rentrée des vacances de février).

Des petits travaux sont à réaliser à l'école (néons à changer, robinet dans la cour de récréation, crédence de la cantine qui gondole).

Concernant la matinée porte ouverte, les enseignants proposent la date du samedi 22 avril de 10h à 12h.

Voyage de fin d'année : séjour sportif du lundi au vendredi chez les grands et un séjour nature et environnement du jeudi au vendredi pour les maternelles/CP.

Fin de la séance.